

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un avril deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VANCAYZEELE Gauthier, ANCELLE Sophie, VERTUN Frédéric, NOTTEAU Victor, ARDOIN Charlotte, LEMAITRE Christophe, LEFEBVRE Clémentine, FRIENCK Nicolas, WALLAERT Céline, GUIRAUD Romain, RYCKEBUSH Stéphanie, BRAEMS Rémi, DEMOEN Suzanne, VALLART Maxime, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

CHARLEY Alice
DEVILLEZ Arnaud

donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à SOWA Benjamin

Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	<u>00</u>
		33

Secrétaire de séance : Maxime VALLART

M. le Maire : Bonsoir à tous, bonsoir à toutes.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bienvenue à cette séance du Conseil municipal. Merci pour votre présence. Bienvenue à celles et ceux qui nous suivent en direct et bienvenue au public. Nous allons tout d'abord commencer par l'appel nominal et pour cela, s'il n'y a pas d'opposition, je vais passer la parole à Monsieur Maxime VALLART. Monsieur VALLART, je vous laisse procéder à l'appel.

Maxime VALLART : Très bien, [Appel nominal ...].

M. le Maire : Je vous remercie, Maxime. Nous allons pouvoir donc délibérer puisque le quorum est atteint.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire : Alors, en introduction de ce conseil et avant d'examiner les questions à l'ordre de la réunion, je vais vous faire part de diverses informations au titre de mes communications.

Tout d'abord, vous apporter quelques précisions sur l'organisation et l'action de l'exécutif municipal depuis le conseil d'installation. Puis vous faire un retour sur plusieurs événements ayant eu lieu dans notre belle ville au cours des dernières semaines. Et enfin, vous annoncer quelques événements à venir.

Alors, suite à l'installation du Conseil municipal du 21 mars, la nouvelle municipalité s'est sans tarder mise au travail et les journées ont été intenses. J'ai ainsi pris les arrêtés de délégation pour les adjoints et les conseillers délégués, venant bien préciser les périmètres d'action et d'intervention de chacun. L'idée qui est de présider ces délégations étant que chacun puisse identifier les domaines d'action des élus.

Ainsi, les Bailleuloises et les Bailleulois savent désormais à qui s'adresser, qui interpellier selon leurs interrogations ou leurs préoccupations. Il en est de même des services qui peuvent désormais ainsi bien identifier leurs élus référents auxquels ils peuvent s'adresser pour tel ou tel sujet de leur direction ou service.

Les adjoints et les conseillers délégués, de leur côté, sont également entrés dans l'action, multipliant les rencontres et recueillant les doléances. Nous avons donc des élus au travail, à l'écoute et disponibles, comme nous l'avons promis. Des élus qui travaillent dans un esprit d'équipe et avec une marge de manœuvre, car comme je l'ai déjà indiqué lors de mon discours d'installation, c'est ainsi que j'entends travailler avec eux, dans la confiance et dans la délégation.

De mon côté, comme promis également, j'ai pris mes dispositions professionnelles pour être un maire à plein temps. Et, croyez-moi, il n'y a rien de trop, car les journées sont bien remplies.

Ma volonté, là aussi, n'est pas d'être enfermé dans mon bureau, mais au contraire de pouvoir aller le plus proche possible et à la rencontre des habitants, des acteurs socio-économiques, car c'est depuis le terrain qu'on se rend le mieux compte de la réalité des choses.

Et c'est ce que j'ai fait durant les semaines écoulées. Ainsi, par exemple, je l'avais dit lors de mon discours d'installation, avec Yannick CORDONNIER, adjoint à la Sécurité, j'ai rencontré et échangé plusieurs heures de rang avec la police municipale et la police nationale, pour avoir un état précis de la situation et afin de pouvoir apporter les meilleures solutions qui soient à cette préoccupation prioritaire de nos concitoyens, qu'est la sécurité publique, la tranquillité publique et la sérénité publique.

D'ailleurs, je passe la parole à Yannick CORDONNIER pour qu'il puisse vous présenter en quelques mots les premières actions réalisées par la police municipale en concertation avec la police nationale.

Yannick CORDONNIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons effectivement rencontré les services de la police nationale afin de renforcer concrètement la collaboration avec notre police municipale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte : unir nos moyens et coordonner nos actions pour répondre de manière efficace aux attentes des habitants en matière de sécurité. Les premiers résultats sont déjà visibles. Des opérations de contrôle routier ont été menées mercredi et samedi derniers. Ces interventions ciblées traduisent une présence renforcée sur le terrain et une réponse directe aux préoccupations exprimées par les habitants, notamment en ce qui concerne les comportements routiers du quotidien, ce qui est une première étape. Ce travail ne s'arrêtera pas là. Nous avons décidé de structurer cette coopération dans la durée, avec la mise en place de réunions mensuelles entre la police municipale et la police nationale.

Ces temps d'échange permettront de définir chaque mois les actions prioritaires à conduire sur le territoire communal en fonction des besoins identifiés. Notre objectif est clair : agir avec fermeté lorsque cela est nécessaire, mais sans tomber dans une logique de « tout répressif ». Il s'agit avant tout de montrer aux habitants que nous les avons entendus. Ces opérations seront donc appelées à se poursuivre et à s'intensifier dans un esprit de coopération étroite entre les forces de sécurité. Merci.

M. le Maire : Merci, Yannick. Au cours des semaines qui ont suivi l'installation, il nous a aussi fallu travailler sur la préparation du budget 2026, dont nous reparlerons plus tard, mais qui a représenté aussi un gros travail. Le travail d'équipe dont je parlais tout à l'heure associe aussi le personnel municipal.

C'est aussi l'un de nos engagements : associer les services municipaux à la mise en œuvre de notre projet. Avec eux aussi, j'entends travailler avec considération et confiance. Ainsi, durant les deux premières semaines qui ont suivi mon élection en tant que Maire, j'ai rencontré les différents services municipaux en compagnie de l'adjointe concernée.

Ces rencontres ont permis de se présenter, de faire un état des lieux des projets en cours, des difficultés qui peuvent être rencontrées et d'exposer nos projets. L'occasion aussi d'insister sur la disponibilité des élus, et en particulier la mienne. Ces rencontres se sont bien évidemment déroulées en la présence de notre directrice générale des services, mon interlocutrice privilégiée, chargée de la bonne mise en œuvre et de la coordination du projet municipal.

Ainsi, au cours des prochaines semaines, avec la majorité, nous traduirons en projet de mandat, le projet municipal que nous avons présenté lors des élections et pour lequel nous avons été élus. Puis, ce projet de mandat se déclinera dans le projet d'administration, qui sera la feuille de route des services. Voilà, s'agissant de la méthode et de l'organisation, de quoi avoir, selon moi, d'une action municipale efficace et efficiente, qui nous permettra – c'est du moins notre volonté – d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir : protéger, accompagner, gérer, développer et faire rayonner, sans oublier nos axes transversaux que sont la ville écologique et inclusive.

Je parle de Bailleul, mais je n'oublie pas son territoire de Flandre intérieure. J'avais indiqué ma volonté que Bailleul puisse occuper toute sa place au sein de l'Agglo, et c'est ce à quoi nous nous sommes attachés. Ainsi, Bailleul conserve ses deux postes de vice-présidents au sein de l'exécutif communautaire, avec des délégations importantes pour le territoire et pour la ville.

Ainsi, pour Bailleul, outre le patrimoine et la mutualisation, j'ai dans ma délégation l'aménagement des gares et des haltes-gares. Outre le fait que je peux, sans prétention, dire que c'est un sujet que je connais bien, cet aspect est loin d'être anecdotique pour notre commune. Quand on voit la saturation que connaissent déjà les *parkings* de la gare, mais aussi dans le cadre de la cité de la bière. Je considère en effet que, parallèlement à la réalisation de ce projet, il faut, et dans le même temps construire un *parking* silo et anticiper la question du stationnement pour les très nombreux visiteurs attendus.

Je pourrai donc personnellement y veiller. Bailleul a aussi une deuxième vice-présidente confiée à Laure DOBIGNY, qui est en charge des mobilités et du plan vélo. Ce sont là deux enjeux très importants à l'échelle de notre ville, aussi quand on sait combien les questions de la circulation, du stationnement, de la place du vélo et des mobilités douces sont sensibles à notre cité et appellent des réponses ambitieuses, volontaristes, mais c'est aussi pragmatique. Et je suis heureux que le Président BELLEVAL me fasse confiance alors pour mener ces défis.

Je disais en introduction qu'au début de ce mandat, les journées ont été intenses, et les dossiers de fermeture de classes en ont fait partie. Ainsi, trois jours après notre installation, nous apprenions que deux écoles bailleuloises étaient concernées par des projets de fermeture de classes. Sans tarder, nous nous sommes bien évidemment mobilisés contre de tels projets, en association et en soutien avec la communauté éducative et les parents d'élèves. Nous avons alerté l'Académie sur les conséquences de ces fermetures et demandé un réexamen des mesures annoncées. Je tiens à m'en réjouir que Bailleul, sur cette affaire, ait présenté un front uni.

Je remercie Arnaud DEVILLEZ et Alain TALLEU, de s'être associés à notre démarche en cosignant le courrier que j'ai adressé à l'Académie. Je me réjouis que, quand il s'agit de l'essentiel, c'est-à-dire de nos enfants, quand il s'agit de l'intérêt général de notre ville, Bailleul, nous soyons unis pour mener ensemble des combats qui nous sont communs. Cette union, elle ne sera peut-être pas toujours suffisante, mais elle sera toujours nécessaire pour espérer gagner.

Au final, et si on peut se réjouir que l'école Jan De Belle ait sauvé la classe qui était menacée, je ne peux cacher, mais sans m'y résoudre, mes inquiétudes quant au devenir de l'école du *Steent'je*, où la fermeture de la classe a été confirmée. Résultat : à la rentrée de septembre 2026, il n'y aura qu'une seule classe, une seule section avec un nombre très faible d'élèves. On parle en effet de sept élèves seulement. Ce qui n'est pas sans poser de nombreuses questions quant aux conditions d'apprentissage ou au bien-être éducatif des enfants. Bien sûr, mais aussi quant au devenir de l'école elle-même. En effet, outre la baisse continue du nombre d'élèves à l'école Les Petits Cailloux, il n'y a pas vraiment de perspective d'évolution démographique au niveau du hameau, pas de logements locatifs, pas de projet de lotissement, pas ou peu de naissances au cours des dernières années. Je tiens à redire ici la volonté de la municipalité et de garder l'école du *Steent'je*, car sa fermeture serait un crève-cœur et un coup dur pour le hameau. Mais il faut aussi faire face à la réalité d'une situation et trouver des solutions d'avenir, non seulement au niveau éducatif, mais aussi au niveau de l'échelle du hameau, qui sera inévitablement impacté par une éventuelle fermeture.

Sur ce sujet qui concerne la municipalité, le hameau du *Steent'je*, les habitants, il faut réfléchir ensemble à l'avenir. Je proposerai donc, en temps utile, la création d'un groupe de travail qui associerait les parties prenantes : élus, habitants, comité des fêtes, mais aussi acteurs du logement. Il conviendra aussi de réfléchir au renforcement des liens entre la ville-centre et le hameau, du hameau vers la ville-centre, mais aussi de la ville-centre vers le hameau. C'est une réflexion et une action collective qu'il nous faudra mener.

Durant ces dernières semaines, un certain nombre d'événements ont eu lieu, sur lequel je vous propose de faire quelques retours, car ils méritent, selon moi, d'être mis en lumière. Et pour cela, je demanderai aux adjoints et conseillers délégués d'intervenir brièvement pour nous en parler.

Je vais donc commencer par Nancy MILITAO, qui devrait nous parler du *job dating*.

Nancy MILITAO : Donc, le « *job dating* » s'est passé le 4 avril dernier : cent quatre candidats inscrits. Nous avons donc procédé au recrutement pour juillet et août : trente-sept animateurs en juillet et vingt et un en août sans compter l'équipe de direction. Et ces animateurs-là vont venir renforcer les effectifs du périscolaire. Chaque candidat a pu aller de stands en stands et présenter ses points forts et ce qu'il pouvait apporter à la ville. Je pense que les recruteurs comme les animateurs étaient satisfaits de cette démarche.

M. le Maire : Merci, Nancy. D'ailleurs, je vais te laisser la parole pour les deux sujets suivants, puisqu'il s'agit de « La Musique au Musée » à l'école de dentelle et de la réouverture du musée de l'exposition « La Mercerie des illusions ».

Nancy MILITAO : Alors, tout d'abord, « La Musique au Musée » à l'école de dentelle. C'est un événement qui a rassemblé toute une communauté. Les élèves sont venus jouer à l'EMMAD (*École municipale de musique et d'art dramatique*) et se sont incrustés dans l'école de musique, comme on peut le voir à l'écran. Chacun a pu passer et faire sa production. C'était un moment de partage avec les familles, mais également avec les personnes qui fréquentent l'école de dentelle. Donc, très beau moment.

Pour vous parler de l'exposition « La Mercerie des Illusions », très belle exposition. L'artiste a tout d'abord été accueillie en résidence à Bailleul à l'automne 2025, où elle a pu rencontrer plusieurs acteurs du territoire : les élèves de l'EMMAD, l'école dentellière, les usagers de l'EPSM (*Établissement public de santé mentale*). Donc, Marie GOUSSÉ est une créatrice qui a des idées débordantes et qui peut les faire partager. On peut également retrouver le labyrinthe textile dans le parc de l'EPSM, qui est une œuvre évolutive où les visiteurs vont pouvoir laisser leurs propres traces, aller déambuler, et pourquoi pas, se perdre en chemin et aller rêver à d'autres choses. Voilà.

M. le Maire : Merci, Nancy. Le sujet suivant sera abordé par Charlotte ARDOIN. Il s'agit donc de « Joséphine s'habille en seconde main ».

Charlotte ARDOIN : En effet, « Joséphine s'habille en seconde main » c'est un événement qui s'est tenu le 10 avril dernier, organisé par l'Espace Part'âge Joséphine BAKER. C'est une « grande donnerie de vêtements ». Cent douze visiteurs, mille vêtements donnés sur les trois mille disponibles. Comme rien ne se perd, tout ce qui n'a pas été redistribué a été donné à la ressourcerie de Bailleul.

Petit plus sympa, il y avait la *Junior Asso* qui était présente pour une vente de croque-monsieur. Ils ont fait 84 euros de bénéfices pour soutenir leur projet. Et ce qui en ressort vraiment, c'était l'enthousiasme des personnes qui étaient présentes. Les retours sont extrêmement positifs.

M. le Maire : Merci beaucoup, Charlotte. Pour le sujet suivant, je vais donner la parole à Claude BATAILLE, qui a fait tous les petits déjeuners, je pense, de toutes les écoles du secteur pendant une semaine. Merci.

Claude BATAILLE : Bonsoir à tous. Alors, comme chaque année, le service Éducation a coordonné, en partenariat avec l'EPSM des Flandres, qui est en charge de la restauration scolaire, l'opération « Petit déjeuner » pour l'ensemble des élèves. Cette année, l'opération a eu lieu durant la semaine du 30 mars au 3 avril ; donc sur toute la semaine, chaque matin bien sûr, le petit-déjeuner, c'est préférable. Le but principal de l'opération c'est de sensibiliser les enfants, les parents à l'importance d'un petit déjeuner équilibré et de manger. Alors, tout est fait, composé, constitué, élaboré avec les produits sains, tout est fait maison, en évitant notamment les sucres et les matières grasses, etc.

Donc, tout est bien équilibré et tout est bien assez proche finalement de ce qu'on retrouve parfois dans les petits déjeuners habituels. Par contre, c'est quelque chose qui reste très sain. Voilà.

Le bien-être des élèves de la ville est une priorité. La sensibilisation à de bonnes habitudes, notamment alimentaires, elle est essentielle. Donc, ça les aide notamment par la suite à pouvoir assurer leur journée sans avoir de coup de fatigue ou autres.

Pour le nombre des participants, nous avons accueilli 318 enfants accompagnés de 58 adultes dans toutes les écoles, plus, nous avons eu 20 résidents à la résidence autonomie rue Pharaon-Winter. Cela fait à peu près 400 personnes, ce qui est plutôt une opération qui est réussie et suivie.

C'est un moment que je trouve, moi, riche et convivial pour : les enfants, les parents, l'équipe pédagogique, et surtout il ne faut pas oublier les agents de la ville, c'est-à-dire les agents de restauration et les agents ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles). C'est également un moment de convivialité et de rencontre pour les agents de l'EPSM, qui nous fournissent et élaborent à peu près 700 repas journaliers tout au long de l'année. Et là, ils ont une approche qui est un petit peu différente puisqu'ils se déplacent et rencontrent les consommateurs dirons-nous. Voilà. Donc, c'est un moment qui est plutôt sympathique. Je tiens à remercier moi particulièrement, Monsieur WERQUIN, directeur du service restauration de la cuisine centrale de l'EPSM, ainsi que toute son équipe, pour leur investissement, leur professionnalisme, leur sourire et leur gentillesse, qui sont pour les enfants dans ce cadre-là bienveillants et rassurants. Ça les met tout de suite dans une ambiance agréable, et ils apprécient plus clairement l'instant. Je voulais simplement remercier, moi, les équipes pédagogiques et les différents partenaires qui sont associés à l'éducation et au service Éducation. Voilà, merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci beaucoup, Claude. Alors je veux dire qu'il y a certains gamins qui étaient un peu perturbés, parce qu'ils ne savaient pas en réalité avec qui ils déjeunaient. Ils avaient l'idée d'un docteur dans la tête, mais ce n'était pas le docteur qui était là. Donc, par moments, ils ne savaient pas trop à qui ils avaient affaire.

Claude BATAILLE : Ce n'était pas Gargantua.

M. le Maire : Voilà, après on va aborder un sujet qui a cristallisé un petit peu certains commerçants de la ville de Bailleul, puisqu'il s'agissait du tournage de la série *Betty*. Je vais laisser Rémi BRAEMS vous en parler.

Rémi BRAEMS : Oui, alors début avril, notre ville a servi de lieu de tournage pour la série criminelle « *Betty* », qui est destinée à être diffusée sur Arte en 2027. Alors, pendant plusieurs jours, le centre-ville s'est transformé en véritable plateau de cinéma, avec des rues aménagées, avec des véhicules d'époque et des décors qui recréent l'ambiance des années soixante-dix. Il y a une dizaine de lieux qui ont été investis pour le tournage, notamment le cimetière, la rue Benoît-Cortyl, l'église

Saint-Vaast ou encore une maison flamande qui est située près de la Grand-Place. C'étaient 70 professionnels qui étaient mobilisés avec plus de 40 comédiens. Cette série compte six épisodes et met en scène notamment le comédien Alban IVANOV dans un registre dramatique. Alors, cette aventure a permis la mise en valeur du patrimoine bailleulois à travers notamment cette série, qui raconte l'histoire d'une héroïne du Nord entre monde ouvrier, amitié et vie familiale. Alors, nous remercions les habitants pour leur coopération et le service de cinéma pour leur investissement au service de ce projet.

M. le Maire : Merci beaucoup, Rémi. Et puis, dans les diverses informations aussi, on a eu l'association Bellescalade qui a organisé une initiation à la descente en rappel sur la façade de la mairie. Alors, je suis arrivé un samedi matin, et je me suis dit : « *Tiens, mais qu'est-ce qu'ils font ? Il y a des gens à la mairie. Je n'étais pas au courant, mais voilà.* » Donc, il y avait environ une vingtaine de personnes qui sont descendues en rappel durant la matinée. Et, je rappelle que l'association c'est un partenaire de la commune, notamment pour « la traditionnelle descente du père Noël ». C'était sans doute un excellent entraînement pour les lutins. Je pense qu'il y en a une paire qui va revenir au mois de décembre à mon avis. Dans les événements à venir et pour conclure ces communications et informations, voici quelques événements, que je vais laisser la parole à Charlotte ARDOIN, qui va nous parler des 20 ans du centre social Joséphine BAKER.

Charlotte ARDOIN : Alors, rendez-vous le 30 avril, de 17 h 30 jusqu'à 20 h 30, comme l'a dit Monsieur le Maire, on va fêter les 20 ans de l'Espace Part'âge Joséphine BAKER. Au programme : une exposition qui va retracer ces 20 ans, des animations, maquillages et surtout un apéritif dînatoire autour duquel on vous attend nombreux.

M. le Maire : Merci beaucoup, Charlotte. Pour le prochain événement, qui va, lui, se dérouler le 8 mai prochain. Je vais laisser la parole à Rémi BRAEMS, qui va nous parler des trois *Stolpersteine* qui vont être posés dans les rues de Bailleul.

Rémi BRAEMS : Oui, on va dire pavés mémoriels, ce sera plus simple. Alors, en effet, le vendredi 8 mai après-midi notre ville accueillera donc la pose de ces trois pavés mémoriels. Ils seront installés devant les domiciles des victimes du nazisme. Ils rappellent vraiment de manière concrète et quotidienne là où nos pieds fouleront le sol, les destins individuels qui ont été brutalement touchés par l'histoire, notamment ceux de trois Bailleulois qui seront honorés : Luc MEESDOM, dans la rue de Cassel, René D'HONDT, dans la rue de Neuve-Église, et Anicet SALOMÉ, dans la rue de Lille. Cette initiative s'inscrit dans un devoir de mémoire, de transmission aussi, avec une forte implication des élèves du collège Maxime-DEYTS, du lycée Sainte-Marie et que des passeurs de mémoire du collège Immaculée-Conception.

Les élèves présenteront leurs travaux lors de la cérémonie, et nous accueillerons également le 8 mai, une délégation du *Gymnasium Anne Frank* de Werne, qui est une ville jumelée avec Bailleul.

Alors, on remercie déjà les différents partenaires de ce projet, y compris le CHAB et le comité de jumelage, pour ce bel événement à venir, qui nous permettra d'entretenir la mémoire des crimes du nazisme et de transmettre — et on sait à quel point c'est important — aux générations futures les valeurs de résistance et de vigilance face à toute forme de barbarie.

M. le Maire : Merci beaucoup, Rémi. Dans les autres communications aussi, vous avez déjà pu constater par des publications Facebook de la mairie, puisqu'il y a une publication qui a été mise en ligne il y a très peu de temps qui concerne la recherche de huit personnes pour nous donner un petit coup de main pour le plan Propreté. C'est un plan qu'on voudrait mettre en place du 18 mai au 18 juin et qui concernera toute la ville. On essayera de nettoyer le mieux possible la ville de Bailleul. Et je vais laisser la parole à Yannick CORDONNIER pour le plan Propreté.

Yannick CORDONNIER : Merci, Monsieur le Maire. Et si nous commençons par une ville propre ? En effet, la propreté s'est révélée être une priorité pour les Bailleulois, pour nos concitoyens. Suite aux réponses à notre questionnaire et aux rencontres « Bailleul en vous » durant la campagne électorale, il ressort que 82 % des Bailleulois estiment que la propreté est peu ou moyennement satisfaisante. Donc, le constat est clair et nous les avons entendus. Face à cette situation, nous faisons le choix d'agir concrètement et rapidement. Ce 5 mai, nous organiserons un *job dating*, qui nous permettra de recruter huit personnes qui rejoindront notre équipe de propreté publique durant la période de l'opération — comme le disait monsieur le maire — du 18 mai au 18 juin. Au-delà des moyens, l'objectif est clair et repose ici sur un équilibre : agir, expliquer et responsabiliser. Agir en renforçant la présence et l'efficacité sur le terrain, expliquer pour que chacun comprenne les enjeux et les efforts engagés, et responsabiliser, car la propreté est l'affaire de tous. Notre pacte est simple vis-à-vis des Bailleulois : « *nous nettoyons, chacun préserve* ». Car une ville propre ne se décrète pas, elle se construit. Elle se construit par l'action publique, mais aussi par l'engagement quotidien de ces habitants.

M. le Maire : Merci beaucoup, Yannick. Nous en avons terminé avec les communications. Je ne sais pas s'il y a un désir d'intervention d'Alain ou... ? Non, pas d'intervention ?

DELIBERATIONS

M. le Maire : Donc je vous propose désormais de passer à l'examen des délibérations à l'ordre du jour, avec une importante séquence budgétaire.

Délibération n° 26/023 — Finances — Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-30, L2321-3 et R2321-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) à l'occasion du renouvellement de l'assemblée délibérante, préalablement au vote de la première décision budgétaire ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier constitue un outil structurant permettant de garantir la transparence, la lisibilité et la rigueur de la gestion financière de la collectivité ;

Considérant qu'il participe à la sécurisation des procédures budgétaires et comptables et s'inscrit dans une démarche de bonne gestion des deniers publics ;

Considérant qu'il est proposé d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Bailleul tel que présenté en annexe ;

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier pour la Ville de Bailleul, tel que présenté en annexe ;
- **DÉCIDER** que le règlement pourra faire l'objet d'adaptions en cours de mandature afin de tenir compte des évolutions réglementaires ou des besoins de la collectivité.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

M. le Maire : Tout d'abord l'adoption du règlement budgétaire et financier que nous présente par Frédéric VERTUN.

Frédéric VERTUN : Merci monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Nous sommes tenus aujourd'hui d'adopter le règlement budgétaire et financier de la ville. C'est un document qui est prévu au Code général des collectivités territoriales et aussi inscrit dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Donc il doit être adopté en début de mandature avant le vote des premières décisions budgétaires qui vous seront présentées ensuite. Au-delà de cette obligation, c'est un outil important, car il permet de poser un cadre clair pour nos pratiques financières, renforcer la transparence de nos décisions et garantir la rigueur dans la gestion des finances publiques. Il contribue également à sécuriser nos procédures budgétaires et comptables dans un objectif de bonne gestion des deniers publics.

Le projet qui vous est présenté a reçu un avis favorable de la conférence des présidents de groupe et nous vous proposons de l'adopter avec la possibilité de le faire évoluer en cours de mandature pour tenir compte des évolutions réglementaires et aussi des besoins de la collectivité. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des intervenants ?

Gérard DUBOIS : Nous mesurons la complexité pour une nouvelle majorité de devoir composer avec des orientations tout en affrontant les réalités extérieures brutales comme l'explosion des coûts d'énergie. C'est pourquoi notre posture ne sera pas celle d'une opposition frontale ou systématique, mais celle d'une vigilance constructive. Nous ne ferons pas de polémique sur vos indemnités considérant votre engagement à temps complet comme une justification légitime.

De même, nous comprenons la création du poste de collaborateur de cabinet comme la reconnaissance d'un besoin légitime d'être épaulé pour mener à bien votre mission. Cependant, notre responsabilité nous oblige à souligner la fragilité de cet héritage, une fragilité financière. Il faudra être particulièrement attentif. Il existe un excédent 2025 qui est réintégré dans le budget primitif 2026 pour couvrir les recettes. Monsieur le maire, nous croyons aux marges de manœuvre de notre commune, notamment grâce à une dette par habitant très faible. Nous attendons avec intérêt les résultats des audits financiers et RH pour envisager ensemble des solutions pérennes, parce que nous reconnaissons les contraintes de cette période de transition, mais que nous ne pouvons cautionner pleinement les prévisions que nous jugeons parfois optimistes, notre groupe fera le choix d'une abstention de vigilance. Nous ne votons pas contre le fonctionnement de notre ville, mais nous attendons de voir comment vous saurez transformer cet héritage subi en un projet qui vous sera propre au service de tous les citoyens. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci, monsieur DUBOIS. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Délibération n° 26/024 — Finances – Décision en matière de taux des contributions directes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales et les articles 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux ;

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si, depuis 2023, plus aucun ménage n'est soumis à la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale, la taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

À compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

La Municipalité élue à l'issue des élections de mars 2026, conformément à ses engagements, fait le choix de procéder durant cette année à un audit financier interne et à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique permettant de bâtir son plan pluriannuel d'investissements sur la durée du mandat.

Dans l'attente des conclusions de ces études qui seront rendues publiques, la Municipalité fait donc le choix de maintenir les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'établissent comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2026</i>	<i>Taux 2025</i>
Taxe Foncière Bâti	38,31 %	38,31 %
Taxe Foncière Non Bâti	46,56 %	46,56 %
Taxe d'habitation	25,91 %	25,91 %

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	38,31 %
Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	46,56 %
Taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	25,91 %

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

M. le Maire : Je vous propose maintenant d'évoquer les taux de contribution directe. Je passe la parole à Madame TRACHEZ.

Sylvie TRACHEZ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vous propose de commencer par un rapide éclairage sur le contexte. Vous le savez, la fiscalité locale a beaucoup évolué ces dernières années. Depuis la loi de finances pour 2020, la taxe d'habitation a été progressivement supprimée. Depuis 2023, elle n'existe tout simplement plus. La question est : est-ce que nous les mobilisons dès maintenant ou est-ce qu'on prend un peu de recul ? Le choix que nous faisons est un choix assez simple, mais assumé : celui de la méthode.

Nous sommes en tout début de mandat. La nouvelle équipe municipale a pris l'engagement de bâtir ses décisions sur des bases solides. Cela passe par deux chantiers engagés dès cette année : un audit financier pour savoir précisément où nous en sommes ; et un schéma directeur immobilier et énergétique pour avoir une vision claire de notre patrimoine et des investissements à prévoir. Dit autrement, avant d'envisager la moindre décision fiscale, nous voulons d'abord comprendre finement notre situation et nos besoins à moyen terme. Dans ce contexte, augmenter, baisser ou modifier la fiscalité aujourd'hui reviendrait à décider sans avoir tous les éléments en main. Ce n'est pas le choix que nous faisons.

Nous proposons donc de maintenir les taux pour 2026 à l'identique de 2025 : 38,31 % pour le foncier bâti, 46,56 % pour le foncier non bâti et 25,91 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

C'est un choix de stabilité, mais aussi de lisibilité pour les habitants. C'est aussi un engagement de transparence. Les résultats à l'audit seront rendus publics. Ce diagnostic, adossé aux conclusions du schéma directeur, viendra nourrir nos décisions futures, sur la trajectoire de la fiscalité. Voilà l'esprit de cette délibération : prendre le temps de bien faire avant d'agir. Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver ces taux pour 2026. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Non ?

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Délibération n° 26/025 — Finances — Budget Principal de la ville de Bailleul
— Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2311-5, L1612-11 et R2311-13 relatifs à la reprise anticipée des résultats sans attendre le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant que cette modalité de vote du Budget Primitif permet l'élaboration d'un budget prévisionnel plus sincère et plus finement ajusté ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de voter le Budget Primitif 2026 de la ville avec reprise anticipée des résultats 2025 ;

Considérant que dans le cadre de cette procédure le résultat est déterminé sur la base des comptes provisoires de la ville de Bailleul, à savoir le projet de Compte Financier Unique 2025 rapproché du compte de gestion du comptable public ;

Considérant la stricte concordance de ces documents à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier 2026 ;

Considérant la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public jointe à la présente ;

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2025 est basée sur la situation du Compte Financier provisoire. Ces résultats prévisionnels s'établissent comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats		1 962 741,54 €	365 349,75 €		365 349,75 €	1 962 741,54 €
Opérations de l'exercice	16 511 154,01 €	17 508 212,16 €	1 755 779,06 €	2 208 382,35 €	18 266 933,07 €	19 716 594,51 €
Totaux	16 511 154,01 €	19 470 953,70 €	2 121 128,81 €	2 208 382,35 €	18 632 282,82 €	21 679 336,05 €
Résultats de clôture		2 959 799,69 €		87 253,54 €		3 047 053,23 €
Restes à réaliser			519 034,38 €	777 124,42 €		
Résultats		2 959 799,69 €		345 343,58 €		3 305 143,27 €

La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, et doit par conséquent intégrer la décision d'affectation du résultat global cumulé de la section de fonctionnement, soit 2 959 799,69 €.

L'instruction budgétaire et comptable précise que ce résultat doit être affecté :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (article 1068), soit 0,00 € ;
- pour le solde, soit 2 959 799,69 €, en excédent de fonctionnement reporté (article 002) et/ou en dotation complémentaire en section d'investissement (article 1068).

Il est proposé d'affecter le solde libre d'affectation de 2 959 799,69 € en :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 2 959 799,69 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour 0,00 €

Dans ce cadre, les montants suivants seront inscrits au Budget Primitif 2026 :

- Excédent reporté de la section d'investissement (article 001) : 87 253,54 €
- Restes à réaliser en dépenses : 519 034,38 €
- Restes à réaliser en recettes : 777 124,42 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 2 959 799,69 €

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation du résultat à l'article 1068 demeure provisoire jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation définitive, laquelle interviendra après le vote du Compte Financier Unique 2025.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ARRÊTER** les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable Public ;
- **AUTORISER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 de la ville ;
- **AFFECTER** de manière anticipée les inscriptions budgétaires telles que présentées précédemment.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Délibération n° 26/026 — Finances — Budget Annexe du cinéma « Le Flandria » — Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2311-5, L1612-11 et R2311-13 relatifs à la reprise anticipée des résultats sans attendre le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant que cette modalité de vote du Budget Primitif permet l'élaboration d'un budget prévisionnel plus sincère et plus finement ajusté ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de voter le Budget Primitif 2026 du budget annexe du cinéma « Le Flandria » avec reprise anticipée des résultats 2025 ;

Considérant que dans le cadre de cette procédure, le résultat est déterminé sur la base des comptes provisoires de l'ordonnateur, à savoir le projet de Compte Financier Unique 2025 rapproché du compte de gestion du comptable public ;

Considérant la stricte concordance de ces documents à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier 2026 ;

Considérant la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public jointe à la présente ;

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2025 est basée sur la situation du Compte Financier provisoire. Ces résultats prévisionnels s'établissent comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats		- €	23 808,41 €		23 808,41 €	- €
Opérations de l'exercice	233 799,74 €	382 256,72 €	274 354,45 €	82 519,02 €	508 154,19 €	464 775,74 €
Totaux	233 799,74 €	382 256,72 €	298 162,86 €	82 519,02 €	531 962,60 €	464 775,74 €
Résultats de clôture		148 456,98 €	215 643,84 €		67 186,86 €	
Restes à réaliser			8 393,10 €	50 122,44 €		41 729,34 €
Résultats		148 456,98 €	173 914,50 €		25 457,52 €	

La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, et doit par conséquent intégrer la décision d'affectation du résultat global cumulé de la section de fonctionnement, soit 148 456,98 €.

L'instruction budgétaire et comptable précise que ce résultat doit être affecté :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (article 1068), soit 148 456,98 € ;

- pour le solde, soit 0,00 €, en excédent de fonctionnement reporté (article 002) et/ou en dotation complémentaire en section d'investissement (article 1068).

Il est proposé d'affecter le solde libre d'affectation de 148 456,98 € en :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 0,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour 148 456,98 €

Dans ce cadre, les montants suivants seront inscrits Budget Primitif 2026 :

- Déficit reporté de la section d'investissement (article 001) : 215 643,84 €
- Restes à réaliser en dépenses : 8 393,10 €
- Restes à réaliser en recettes : 50 122,44 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 148 456,98 €
- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 0,00 €

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation du résultat à l'article 1068 demeure provisoire jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation définitive, laquelle interviendra après le vote du Compte Financier Unique 2025.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ARRÊTER** les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable Public ;
- **AUTORISER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 du budget annexe du cinéma « Le Flandria » ;
- **AFFECTER** de manière anticipée les inscriptions budgétaires telles que présentées précédemment.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Délibération n° 26/027 — Finances — Budget Annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » — Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2311-5, L1612-11 et R2311-13 relatifs à la reprise anticipée des résultats sans attendre le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant que cette modalité de vote du Budget Primitif permet l'élaboration d'un budget prévisionnel plus sincère et plus finement ajusté ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de voter le Budget Primitif 2026 du budget annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » avec reprise anticipée des résultats 2025 ;

Considérant que dans le cadre de cette procédure le résultat est déterminé sur la base des comptes provisoires de l'ordonnateur, à savoir le projet de Compte Financier Unique 2025 rapproché du compte de gestion du comptable public ;

Considérant la stricte concordance de ces documents à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier 2026 ;

Considérant la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public jointe à la présente ;

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2025 est basée sur la situation du Compte Financier provisoire. Ces résultats prévisionnels s'établissent comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		86 733,69 €		37 099,94 €	- €	123 833,63 €
Opérations de l'exercice	606 816,81 €	625 040,41 €	15 166,30 €	6 631,98 €	621 983,11 €	631 672,39 €
Totaux	606 816,81 €	711 774,10 €	15 166,30 €	43 731,92 €	621 983,11 €	755 506,02 €
Résultats de clôture		104 957,29 €		28 565,62 €		133 522,91 €
Restes à réaliser			- €			
Résultats définitifs		104 957,29 €		28 565,62 €		133 522,91 €

La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, et doit par conséquent intégrer la décision d'affectation du résultat global cumulé de la section de fonctionnement, soit 104 957,29 €.

L'instruction budgétaire et comptable précise que ce résultat doit être affecté :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section

d'investissement (article 1068), soit 0,00 € ;

– pour le solde, soit 104 957,29 €, en excédent de fonctionnement reporté (article 002) et/ou en dotation complémentaire en section d'investissement (article 1068).

Il est proposé d'affecter le solde libre d'affectation de 104 957,29 € en :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 104 957,29 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour 0,00 €

Dans ce cadre, les montants suivants seront inscrits Budget Primitif 2026 :

- Excédent reporté de la section d'investissement (article 001) : 28 565,62 €
- Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €
- Restes à réaliser en recettes : 0,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 104 957,29 €

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation du résultat à l'article 1068 demeure provisoire jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation définitive, laquelle interviendra après le vote du Compte Financier Unique 2025.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ARRÊTER** les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable Public ;
- **AUTORISER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 du budget annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » ;
- **AFFECTER** de manière anticipée les inscriptions budgétaires telles que présentées précédemment.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Vote groupé pour les délibérations suivantes : 26/028 – 26/029 – 26/030

M. le Maire : Pour la suite de nos débats, je vous propose de lier la présentation des délibérations 25, 26 et 27, puisque le sujet de chacune de ces délibérations est le même. C'est celui de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes du cinéma et du centre social. Je passe la parole à Frédéric VERTUN.

Frédéric VERTUN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, donc les délibérations effectivement portent sur la reprise anticipée des résultats de 2025 dans le budget principal et dans les budgets annexes de 2026. L'idée est de ne pas attendre la clôture définitive des comptes pour intégrer les résultats de l'année écoulée dans le cadre du budget supplémentaire, dès lors qu'ils sont déjà fiables et vérifiés par le comptable public. Concrètement, cela nous permet de construire le budget 2026 sur une base réelle et actualisée plutôt que sur des estimations. Nous gagnons ainsi en sincérité budgétaire, en lisibilité et en réactivité dans la gestion. Pour 2025, cela se traduit par un excédent de fonctionnement d'environ trois millions d'euros sur le budget principal, que nous proposons d'inscrire en report de fonctionnement dans le budget 2026.

Pour le budget annexe du centre social, l'excédent de fonctionnement de 104 957,29 euros est reporté en fonctionnement sans capitalisation.

Pour le budget annexe du cinéma, l'excédent de 148 456,98 euros est lui affecté en section d'investissement, sans report en fonctionnement. Alors, bien évidemment, l'affectation sera confirmée après le vote du compte financier unique lors d'un prochain conseil, mais cela permet dès à présent de travailler sur ces données. C'est donc une mesure de bonne gestion qui sécurise notre budget et facilite sa construction. Il vous est proposé d'en valider le principe ainsi que les inscriptions correspondantes. Merci.

M. le Maire : Merci, Frédéric. Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Non, personne. Je mets donc aux voix ces délibérations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Délibération n° 26/028 — Finances – Budget Primitif – Budget Principal de la ville de Bailleul – Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles relatives au délai de communication du projet de budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Ville ;

Vu la délibération du 4 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville de Bailleul, adoptée préalablement lors de la présente séance du Conseil municipal ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal de la Ville de Bailleul, transmis aux membres du Conseil municipal ;

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville de Bailleul, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses	Montants
Section de fonctionnement	18 971 799,69 €
Section d'investissement	2 387 184,38 €
TOTAL	21 358 984,07 €

Recettes	Montants
Section de fonctionnement	18 971 799,69 €
Section d'investissement	2 387 184,38 €
TOTAL	21 358 984,07 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **PRENDRE ACTE** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une information de l'assemblée délibérante lors du Conseil municipal suivant leur adoption.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

M. le Maire : Alors cette prudence, qui nous conduit aussi à vouloir mener ce travail d'audit qui doit nous permettre d'y voir plus clair, se défile en quatre P, je dirais : « *P comme pertinence* ».

En introduction de notre débat budgétaire et avant de laisser la parole à Frédéric VERTUN, qui entrera dans le détail du projet de budget pour 2026, je voudrais rappeler quatre fondamentaux qui ont présidé à l'élaboration de celui-ci. Vous dire tout d'abord que parmi les engagements que nous avons pris pendant la campagne électorale et pour lesquels les Bailleulois et les Bailleuloises nous ont témoigné leur confiance, il y a celui d'une ville bien gérée. Ce budget y apporte une première réponse. En effet, ils viennent seulement un mois après notre élection. Chacun comprendra que ce socle qui le compose n'est pas le nôtre, n'est pas celui de la nouvelle majorité. Mais s'il n'en existe pas de socle, il comprend déjà et à bien des égards nos empreintes : celles de répondre aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, de la préservation de notre patrimoine et du cadre de vie, de la solidarité, du soutien à nos associations notamment.

Son élaboration, son contenu et son exécution s'articulent autour de quatre « P » :

- « P » comme prudence, tout d'abord. Le contexte international nous y oblige. Cette prudence nous conduit aussi à vouloir mener ce travail d'audit qui doit nous permettre d'y voir plus clair.
- « P » comme pertinence ensuite. Chaque euro dépensé devra être utile.
- « P » comme participation. C'est aussi un engagement que nous avons pris. Participation des services à la préparation du budget, par le dialogue de gestion notamment, et participation aussi dans son exécution.
- Planification enfin qui sera le quatrième « P ». Cette planification, ou programmation, qui est aussi un outil de saine gestion. Elle découlera bien évidemment de l'audit, du schéma directeur immobilier et énergétique que nous engagerons.

Voilà en quelque sorte la feuille de route qui est la nôtre pour ce budget comme pour les suivants qui nous permettra d'agir et de gérer avec rigueur, équité et efficacité.

En conclusion et avant la présentation détaillée de ce projet de budget, je tiens à saluer et remercier la DGS (Directrice Générale des Services), le directeur des finances — merci, Mathieu — ainsi que l'ensemble des services pour le travail réalisé dans des délais qui ont été aussi contraints que le budget peut l'être lui-

même. Ils n'ont eu que quelques petites semaines pour concevoir ce budget après les élections en prenant en compte le résultat de celles-ci. Je voudrais saluer et remercier aussi la première adjointe et le conseiller délégué au budget pour l'intense travail réalisé également, travail d'approbation, de proposition et d'arbitrage.

Sans plus tarder, je passe la parole à Frédéric VERTUN, qui vous présentera le fruit de ces travaux.

Frédéric VERTUN : Merci, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues. Le budget primitif 2026 que nous vous présentons aujourd'hui s'élève à 21,36 millions d'euros : 18,97 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 2,39 millions d'euros pour la section d'investissement, le tout présenté en équilibre.

Mais derrière cet équilibre, nous devons dire les choses simplement. Nous sommes sur un budget contraint, très rigide, où les marges de manœuvre sont limitées et où les choix que nous voulons faire sont déjà largement orientés par la structure même de nos dépenses. Je souhaite commencer par la manière dont ce budget a été construit. Malgré un délai très court, comme cela a été dit, nous avons fait le choix de prendre le temps d'échanger avec les services. Plusieurs réunions d'arbitrage ont été organisées, non pas simplement pour réduire les lignes budgétaires, mais pour comprendre les besoins, objectiver les contraintes et partager les choix. Ces temps de travail ont mis en évidence un point essentiel : les agents municipaux font un travail de grande qualité et dans un contexte de moyens contraints. Et ces agents ont besoin de lisibilité. Nous souhaitons donc remettre en place une culture du dialogue et de l'anticipation. Cela suppose que chaque dépense soit pensée en amont justifiée et sécurisée juridiquement au moment même où elle est engagée. C'est une condition indispensable pour retrouver un pilotage budgétaire maîtrisé et redonner du sens à l'action publique au quotidien.

Passons à la structure budgétaire : Sur près de 19 millions d'euros en section de fonctionnement, trois masses structurent la quasi-totalité du budget : 9,45 millions d'euros de masse salariale, soit près de 50 % des dépenses de fonctionnement. 5,86 millions d'euros de charges à caractère général, soit environ 31 %, dans lesquelles nous avons pu opérer nos premiers choix, et 2,77 millions d'euros de charges de gestion courante. Vous visualisez ici les postes de manière un peu plus détaillée. À elles seules — et c'est là que c'est important de le signaler —, ces trois masses représentent plus de 80 % du budget de fonctionnement.

Autrement dit, avec la sanctuarisation d'un fonds de roulement — là, en orange — nécessaire à la vie des encaissements et des décaissements, les marges de manœuvre sont déjà très réduites. Dans ce budget, nous voulons dire simplement : où vont les moyens, parce que c'est là que se lisent les choix politiques.

D'abord, le cœur du service public, ce sont les ressources humaines, comme on l'a dit, avec 9,45 millions d'euros, soit près de la moitié du fonctionnement. C'est ce qui permet à la commune de fonctionner au quotidien : les services techniques, l'administration et la proximité avec les habitants. C'est la base sans laquelle rien ne tient.

Puis vient le cadre de vie, qui représente un enjeu central, avec 5,86 millions d'euros de charges à caractère général, avec des moyens importants pour l'entretien, la voirie, la propreté et la maintenance. C'est très concret. C'est l'état de la ville au quotidien.

L'éducation et la jeunesse constituent un autre pilier majeur, à travers les écoles, le périscolaire, les centres de loisirs et la restauration. Ce sont plusieurs millions d'euros mobilisés pour garantir un service public accessible aux familles.

Ensuite, nous faisons un choix clair en matière de solidarité avec 1,27 million d'euros de subventions d'équilibre, dont 833 000 euros pour le CCAS et 287 000 euros pour le centre social, soit environ 7 % du budget de fonctionnement. Dans un contexte social tendu, nous maintenons cet effort.

Enfin, l'investissement, avec près de 2,39 millions d'euros, traduit des choix très opérationnels : écoles, patrimoine, voirie, équipements publics et la prise en compte de besoins désormais nécessaires, comme le chauffage de l'hôtel de ville ou de la salle Le Sage. Vous en voyez ici le détail. Au fond, ce budget est très lisible. Il concentre l'essentiel des moyens sur le quotidien des habitants, la solidarité, l'éducation et le cadre de vie, et c'est là que se situe notre action publique. C'est dans l'ADN de notre programme.

Délibération n° 26/029 — Finances – Budget Primitif – Budget annexe du cinéma « Le Flandria » – Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), venant compléter les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles relatives au délai de communication du projet de budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du cinéma « Le Flandria » ;

Vu la délibération du 4 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma « Le Flandria », adoptée préalablement lors de la présente séance du Conseil municipal ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe du cinéma « Le Flandria », transmis aux membres du Conseil municipal ;

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif du budget annexe du cinéma « Le Flandria » qui s'équilibre comme suit :

Dépenses	Montants
Section de fonctionnement	264 532,52 €
Section d'investissement	269 036,94 €
TOTAL	533 569,46 €

Recettes	Montants
Section de fonctionnement	264 532,52 €
Section d'investissement	269 036,94 €
TOTAL	533 569,46 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

- **PRENDRE ACTE** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une information de l'assemblée délibérante lors du Conseil municipal suivant leur adoption.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Frédéric VERTUN : Concernant les budgets annexes maintenant, pour le cinéma, le budget s'équilibre en 2026 à hauteur de 264 532 euros en fonctionnement et 269 036 euros en investissement, soit un total de 533 569 euros. Il repose

principalement sur les recettes d'exploitation, les subventions des partenaires publics et le soutien de la ville. Il s'inscrit dans la continuité d'un équipement culturel de proximité maintenu dans un équilibre maîtrisé.

Délibération n° 26/030 — Finances – Budget Primitif – Budget annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » – Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L1612-1 à L 1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L5217-10-4 fixant les règles du délai de communication du projet de Budget Primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » ;

Vu la délibération du 04 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » délibérée préalablement durant cette séance de conseil municipal ;

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 concernant le budget annexe du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » adressé aux membres du Conseil Municipal ;

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif du Centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker » qui s'équilibre comme suit :

Dépenses	Montants
Section de fonctionnement	792 401,29 €
Section d'investissement	43 565,62 €
TOTAL	835 966,91 €

Recettes	Montants
Section de fonctionnement	792 401,29 €
Section d'investissement	43 565,62 €
TOTAL	835 966,91 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

- **PRENDRE ACTE** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une information de l'assemblée délibérante lors du Conseil municipal suivant leur adoption.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Frédéric VERTUN : Concernant le budget annexe du centre social « Espace Part'Âge Joséphine Baker », il s'équilibre en 2026 à 792 401 euros en fonctionnement et 43 565 euros en investissement, soit un total de 835 966 euros. Il repose sur un financement partagé entre la ville, la CAF, le Département et les autres partenaires. Il traduit la volonté de maintenir un haut niveau d'accompagnement social et de proximité auprès des habitants. Il s'agit donc d'une situation financière sous contrainte structurelle.

Si l'on regarde la dynamique globale du budget 2026, le constat est assez clair. D'un côté, les dépenses augmentent mécaniquement d'environ 380 000 euros, soit près de 2 % du budget, et cela sans création de postes nouveaux. De l'autre, les recettes sont à tonne. Tout d'abord, la loi de finances 2026 implique pour notre commune une diminution nette de 47 335 euros de recettes fiscales. Dans le même temps, nous nous situons dans un environnement où l'inflation est estimée autour de 3,5 % pour 2026, en moyenne annuelle, dans un contexte géopolitique, vous le savez, très incertain. Cela crée mathématiquement un décalage entre l'évolution des charges et celle des recettes. Si on se place dans l'hypothèse d'une exécution complète du budget à 100 % des crédits votés, nous devons être lucides sur la situation.

Nous pourrions voir apparaître dès cette année les premiers signes d'un effet

ciseau, c'est-à-dire une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes, avec, à terme, un impact direct sur nos marges de manœuvre déjà faibles. C'est précisément pour cela que nous avons engagé une démarche de fond avec l'audit financier que nous lançons dès le mois de mai et qui s'étalera sur plusieurs semaines. L'objectif est simple : ne pas subir ces évolutions, mais les mesurer précisément, les objectiver et les anticiper, comme l'a dit notre première adjointe. Au fond, l'enjeu est là : sécuriser la trajectoire financière de la commune et nous donner la capacité d'ajuster nos choix en connaissance de cause plutôt que dans l'urgence.

Je voudrais faire un focus sur un point qui est relatif à la capacité d'autofinancement. Sur 2025, les indicateurs d'épargne nous donnent une image assez claire de la situation. Nous disposons d'une épargne brute de 1,37 million d'euros et d'une épargne nette de 1,07 million d'euros. Si l'on rapporte cela à la population, cela représente environ 80 à 90 euros par habitant. Pour situer cet ordre de grandeur et pour opérer à un fonctionnement et des investissements à la hauteur des besoins et des attentes des habitants d'une commune de la taille de Bailleul, la moyenne se situe plutôt autour de 200 euros par habitant, soit environ 2,5 à 3 millions d'euros. Cela veut dire que nous nous situons aujourd'hui à près de la moitié de ce niveau. C'est un indicateur simple, mais qui traduit clairement la réalité. Notre capacité à autofinancer l'investissement reste plus contrainte que celle observée en moyenne au niveau national.

Autre point : l'équilibre du budget 2026 repose également sur la reprise anticipée d'un excédent de près de 3 millions d'euros, comme on l'a dit, soit environ 15 % des recettes de fonctionnement. C'est un élément important à avoir en tête. Sans cette reprise, le budget ne serait pas équilibré dans sa forme actuelle. Alors, cela traduit deux choses en même temps. D'abord, la commune a pu, sur les exercices précédents, dégager des marges. Mais, dans le même temps, ces marges sont aujourd'hui mobilisées pour assurer l'équilibre du budget 2026. Il faut d'ailleurs préciser que ces résultats doivent être regardés avec prudence, dans la mesure où une partie d'entre eux repose sur des recettes exceptionnelles qui ne sont pas reconductibles dans le temps. Pour le dire autrement, ces marges sont essentiellement issues d'opportunités conjoncturelles et ne reflètent pas une trajectoire structurelle.

Passons maintenant à notre approche pragmatique de l'investissement : Sur l'investissement 2026, nous sommes sur un budget total d'environ 2,39 millions d'euros. Les recettes reposent sur trois grands blocs.

D'abord, la reprise du résultat 2025 et des restes à réaliser, qui nous donnent une petite marge de manœuvre de l'ordre de 260 000 euros. Ensuite, les recettes dites classiques d'investissement pour environ 875 000 euros : le FCTVA, la taxe d'aménagement, les amendes de police et surtout les cessions de patrimoine, qui représentent à elles seuls près de 587 000 euros. C'est un point important et j'y reviendrai. À l'instar de 2025, en effet, une part significative de nos investissements est encore financée par la vente de biens communaux. Cela nous donne des moyens aujourd'hui, c'est indiscutable, mais cela réduit aussi progressivement notre patrimoine. Enfin, troisième bloc : les recettes d'ordre pour environ

647 000 euros, avec principalement les amortissements et le lien entre fonctionnement et investissement. Vous le constaterez, les dépenses d'investissement sont très concrètes et très orientées vers le quotidien. Par exemple, 587 000 euros qui sont consacrés à la voirie, la sécurité, les espaces publics, les petits travaux du quotidien. Ce que cela montre, une fois encore, c'est que nous investissons d'abord sur le quotidien des habitants : les écoles, les bâtiments publics, la voirie et les équipements. Mais il faut aussi avoir une lecture globale. Aujourd'hui, nos investissements reposent sur un équilibre entre mécanismes techniques, comme la reprise des excédents antérieurs cumulés, et les cessions de patrimoine. C'est clairement une situation qui fonctionne à court terme, mais qui nécessite une autre approche pour l'avenir.

Concernant la fiscalité, cela a été dit : dans la continuité de cette logique de prudence et de maîtrise, nous avons retenu pour 2026 une stabilité des taux de fiscalité locale. Le taux sur le foncier bâti demeure à 38,31 %, soit un niveau inférieur à la moyenne départementale, qui se situe autour de 46,86 % pour les communes de même strate. Mais il est important de le préciser, notre démarche est celle-ci. Ce n'est pas une stabilité qui consiste en une position figée dans le temps. Cela s'inscrit dans une phase d'observation et d'analyse. C'est un engagement auprès des habitants. Nous faisons le choix de nous appuyer sur un audit financier approfondi qui doit nous permettre d'objectiver précisément les besoins réels de la commune, la soutenabilité de nos équilibres et les marges de manœuvre dont nous disposons à court terme. Autrement dit, nous nous donnons d'abord les moyens de comprendre finement la situation et les besoins pluriannuels avant de réinterroger, le cas échéant, nos leviers de financement. Notre démarche est assumée : objectiver avant de décider. Nous ne souhaitons pas nous enfermer dans une lecture uniquement comptable de la situation. L'enjeu, pour nous, est d'abord de comprendre en détail afin de mieux décider ensuite. C'est dans cet esprit que nous engageons un audit financier, comme il a déjà été dit, avec une volonté de transparence et d'objectivation de la réalité budgétaire de la commune. Et aussi nous y ajouterons également un audit des ressources humaines afin de fiabiliser les données sociales, mieux suivre les évolutions de la masse salariale et de renforcer le pilotage global de l'organisation. Une revue complète de notre politique d'achat public va être également mise en œuvre. Cela constitue, j'en suis convaincu, un vecteur d'optimisation des dépenses. Enfin, nous engagerons un schéma directeur immobilier énergétique, comme cela a été précisé. L'objectif est d'avoir une vision d'ensemble de notre patrimoine, à la fois sur les plans techniques, financiers et d'usage, mais aussi sur trois dimensions essentielles : l'optimisation immobilière, la performance environnementale, qui nous est chère, et l'inclusion dans les usages.

Concrètement, cela passe par un diagnostic complet du patrimoine, une hiérarchisation des priorités d'intervention et la construction d'un véritable programme pluriannuel d'investissement, cohérent et soutenable dans le temps surtout. L'enjeu est de sortir progressivement d'une logique curative pour entrer dans une phase de planification qui soit plus structurée, plus lisible, plus anticipée et donc plus économique. Cela veut dire prendre le temps de penser nos équipements dans la durée, de mieux organiser les priorités et d'intégrer davantage d'innovation dans nos choix, en ayant toujours en tête les usages réels

et les attentes des habitants. C'est aussi une manière de mieux préparer l'avenir en conciliant la qualité du service rendu, la soutenabilité financière et l'adaptation de notre patrimoine aux besoins de demain.

En conclusion, ce budget n'est ni un budget de rupture ni un budget d'affichage, vous l'aurez compris. C'est un budget de responsabilité, construit dans un cadre contraint, qui permet de tenir les services publics essentiels tout en posant les bases d'une méthode nouvelle. Nous assumons de prendre le temps de l'analyse, de l'audit et de l'objectivation avant d'engager des transformations plus structurelles. C'est ce que nous devons aux habitants : de la clarté, du sérieux et une trajectoire lisible. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup, Frédéric, pour ces explications très pédagogiques sur le fond et la forme. Encore merci mille fois pour le travail effectué. Y a-t-il des désirs d'intervention ?

Benjamin SOWA : Qui va réaliser les audits ?

M. le Maire : On a décidé de le faire en interne. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un audit fait en externe a un coût et on estimait avoir les compétences suffisantes pour pouvoir réaliser cet audit avec le directeur financier, Frédéric VERTUN, qui est lui-même directeur financier à l'Eau du Dunkerquois. Donc, on va réaliser cet audit nous-mêmes, ce qui nous permettra d'économiser encore un peu d'argent. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Benjamin ?

Benjamin SOWA : Merci, monsieur le maire, chers collègues. D'ailleurs, merci, Frédéric, parce que franchement, ce n'est jamais évident, la présentation. En plus, c'est un gros sujet et, franchement, c'était très bien présenté.

Lors de votre campagne électorale, vous aviez réalisé une vidéo mettant en avant, excusez-moi, nos salles de sport, où vous aviez même souligné l'état préoccupant de la toiture du terrain de tennis, illustré par une flaque d'eau. Nous sommes donc surpris d'apprendre le retrait du projet de rénovation de cette toiture, même si je comprends ce que Monsieur VERTUN a montré et mis en avant, qui était pourtant budgétisé pour 2026 et accompagné d'une demande de subvention. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer les raisons de ce retrait ?

M. le Maire : Frédéric, tu as des explications à donner ?

Frédéric VERTUN : Alors, concernant la subvention, effectivement, c'est un sujet très important. On n'occulte pas du tout cette possibilité de manne de recette. Donc cette subvention a été réorientée sur d'autres projets qui sont déjà fléchés. Sur effectivement les travaux que vous, vous aviez budgétisés, nous, on a souhaité, encore une fois, l'inscrire dans une lecture plus globale. Comme on souhaite mettre en place un plan pluriannuel d'investissement qui soit fondé sur des faits tangibles issus du schéma directeur immobilier. Il nous semble essentiel d'attendre, encore une fois, pour l'inscrire, le cas échéant, dans cette lecture pluriannuelle. On ne souhaitait pas le faire dès 2026.

Benjamin SOWA : D'accord, est-ce que c'est en lien avec la salle « Lesage » ?

Frédéric VERTUN : C'est plus technique.

M. le Maire : Je n'ai pas très bien compris la question.

Benjamin SOWA : Est-ce que les 120 000 euros ont été transférés sur la salle Lesage ou pas du tout ?

M. le Maire : Non, non, vas-y Sylvie.

Sylvie TRACHEZ : En fait, Frédéric a déjà apporté la réponse. Je pense que non. On va travailler justement après au niveau des subventions. Tu parles de subventions, Benjamin ?

Benjamin SOWA : Oui, oui, je parle des subventions.

Sylvie TRACHEZ : Pour nous, la subvention va être réorientée. On va la travailler dans ce sens-là en fait. On va la réorienter. Mais, pour cela, pour la réorienter ce qu'on veut c'est avoir le plan pluriannuel d'investissement et aussi le schéma directeur. On ne veut pas prendre une décision hâtive. On veut vraiment travailler sur le fond.

Benjamin SOWA : OK, c'est clair, merci.

M. le Maire : Juste une petite précision : c'est que la subvention avait été demandée, mais elle n'avait pas été attribuée à la date.

Benjamin SOWA : Normalement, la subvention, elle avait été demandée pour cette salle. D'ailleurs, le dossier avait été traité par Anne.

Anne DEPARDIEU : Demandé, mais pas obtenu.

M. le Maire : Donc : demandée, mais pas obtenue, a priori. C'est pour cela qu'elle ne peut pas être réattribuée.

Benjamin SOWA : D'accord. OK.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions par rapport à cette délibération ? Ce que je vous propose donc, c'est de voter.

Benjamin SOWA : Excusez-moi, mais il y a quand même quelque chose que je dois dire. Très bien, le Conseil citoyen d'avoir maintenu la ligne des 70 000 euros. Pourquoi ? Parce que c'est un outil démocratique qui fonctionne. Je pense que vous vous en êtes rendu compte. Même si vous allez mettre en place les conseils de quartier et tout cela, ce que je respecte aussi, néanmoins, c'est un outil démocratique qui fonctionne. Je pense que, pour avoir des réunions avec les conseils citoyens, vous voyez un petit peu ce qui en ressort. Aujourd'hui, il y a de beaux projets qui se sont traduits sur Bailleul et qui vont encore voir le jour. Et

justement, vous permettez aussi cela en laissant cette ligne budgétaire des 70 000 euros sur l'année. Voilà, donc merci pour eux. Merci pour Bailleul surtout.

M. le Maire : En fait, on ne voulait juste pas arrêter le Conseil citoyen comme cela en arrivant du jour au lendemain. On s'est dit que les gens s'étaient investis pendant un certain temps pour faire apparaître des propositions. Et que ne serait-ce que pour respecter le travail de ces gens, on continuerait le Conseil citoyen jusqu'à son terme, en commençant le conseil de quartier et en proposant aux personnes qui font partie du Conseil citoyen d'être un peu les locomotives dans leur quartier, si elles le désirent, pour que le Conseil de quartier puisse être mis en place par des gens qui avaient un peu d'expérience aussi.

Benjamin SOWA : D'accord, merci !

M. le Maire : Je vous propose de mettre les délibérations 28, 29 et 30 au vote puisqu'elles concernent le même sujet. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci. Adoptées à la majorité.

Alain TALLEU : Excusez-moi, monsieur le maire, mais je n'ai pas vu beaucoup de personnes voter pour, donc à mon avis, il y a dû y avoir un *lapsus*.

M. le Maire : Qui s'abstient, vous m'avez dit ? Vous vous abstenez. Qui vote contre ? Donc qui vote pour ? Alors, tout le reste vote pour. Mais souvent, ceux qui s'abstiennent et ceux qui votent contre font partie de ceux qui ne votent pour.

Délibération n° 26/031 — Dispositions relatives à la situation des élus pour la mandature — Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, garanties accordées aux membres du Conseil Municipal dans leur activité professionnelle, compensation des pertes de revenus et droit à la formation

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l' élu local ;

Vu les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés en conséquence par la loi précédemment citée ;

Vu les articles L. 2123-12, L. 2123-13, L. 2123-14 et L. 2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal IB 1027 de la Fonction Publique Territoriale, sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique ;

Considérant que, pour permettre d'exercer au mieux les fonctions d' élu local, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation adapté aux besoins de l'exercice de leurs missions ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % ni excéder 20 % du montant total des indemnités de

fonctions susceptibles d'être allouées aux élus, conformément à l'article L. 2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le congé à formation des élus est accordé pour une durée de 24 jours sur la durée du mandat ;

I- Sur les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

En application de ce principe, sur la base de neuf adjoints délégués, l'enveloppe globale autorisée par les textes pour la Ville de Bailleul est de :

Taux maximal autorisé :

Indemnités du Maire :	67,60 %
Indemnités des adjoints ayant reçu délégation :	28,60 %
Indemnités des conseillers délégués :	4 %

Au 1^{er} janvier 2026, le montant plafond de l'enveloppe mensuelle autorisée pour les indemnités de fonction est de 13 359,19 € bruts.

En application de l'article L. 2123 -24-1 du CGCT, la Commune peut verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le Maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

En outre, compte-tenu de l'importance des délégations reçues par un conseiller municipal délégué, il est proposé de majorer l'indemnité réellement attribuée à l'un des conseillers municipaux délégués à 12,25 %, portant ainsi le taux des adjoints à 20,50 % et des autres conseillers municipaux délégués à 5,50 % afin de respecter l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

II- Sur le droit à formation des élus locaux

Au renouvellement de l'assemblée municipale, cette dernière détermine par délibération les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

À ce titre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **DÉFINIR** le montant mensuel des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseiller Municipaux délégués comme suit :
 - Indemnités du Maire : 67,60 % de l'indice brut 1027 ;
 - Indemnités des Adjoints : 20,50 % de l'indice brut 1027 ;
 - Indemnités des Conseillers délégués : 5,50 % de l'indice brut 1027 à

l'exception d'un conseiller délégué à 12,25 % en raison de l'importance de sa délégation.

- **INSCRIRE** ces crédits correspondants au chapitre 65 – nature 6531 – fonction 021 ;
- **DÉFINIR** les thèmes et axes de formation des élus locaux comme suit :
 - les fondamentaux de l'action publique locale ;
 - l'approfondissement des connaissances sur la matière déléguée ou des connaissances en lien avec les compétences de la Commune ;
- **FIXER** l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la formation des élus au maximum de 10 000 € par an, soit un montant représentant 6,24 % de l'enveloppe annuelle de l'indemnité des élus ;
- **INSCRIRE** les crédits correspondants à ces dépenses annuellement au budget.

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Nous passons maintenant à la délibération 31, qui porte sur les indemnités et la formation des élus. Je sais que ce sujet peut parfois soulever des polémiques et des incompréhensions, mais il doit être regardé avec une raison. Et je propose à Monsieur Yannick DESCAMPS de vous présenter succinctement les choix qui ont été faits par la majorité sur ce sujet.

Yannick DESCAMPS : Merci, monsieur le maire. Mes chers collègues, préciser tout d'abord que cette délibération s'inscrit dans le cadre légal des indemnités des élus et que nous appliquons donc strictement. Elle repose d'abord sur un choix de sobriété.

La majorité ne retient pas la majoration de 15 % possible au titre de l'ancien statut de chef-lieu de canton, et ce choix conduit donc à une baisse de l'enveloppe globale des indemnités. À partir de cette enveloppe, nous maintenons un principe simple : une répartition juste entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués, en fonction de leur niveau de responsabilité, dans le respect du plafond global. Il n'y a donc pas de changement de logique sur ce point, puisque les conseillers délégués étaient déjà intégrés dans cette organisation précédemment. Il s'agit ici de confirmer une répartition cohérente avec les fonctions exercées dans un cadre budgétaire globalement réduit, on y insiste. Sur la formation des élus, nous restons sur une approche ciblée et utile, centrée sur les besoins liés aux missions et aux compétences de la commune, avec un budget encadré, là aussi et

maîtrisé, avec une enveloppe maintenue à 10 000 euros annuels. Au final, cette délibération repose sur trois idées simples : le respect du cadre légal, la baisse de l'enveloppe globale et le maintien d'une répartition proportionnée aux responsabilités exercées. Vous avez le détail chiffré sur les slides qui ont pu apparaître. Voilà, je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des volontés de prise de parole ? Oui, Monsieur TALLEU.

Alain TALLEU : S'il vous plaît, merci. Monsieur le maire, mes chers collègues, je me permets d'intervenir au titre du groupe « Rassemblés pour Bailleul » afin de vous faire part de nos interrogations au moment de voter les indemnités des personnes qui prendront la responsabilité de gérer la commune. Nous voterons pour. Mais on a eu une question. Alors, tout d'abord, on tenait, dans le cadre de ce premier vrai conseil municipal, à saluer votre volonté d'associer l'ensemble des élus, y compris les membres des groupes minoritaires. Nous tenons à saluer le passage de la parole aux actes. On a pu l'observer en nous associant aux différentes instances communautaires et municipales, en nous associant, vous l'avez dit tout à l'heure, au courrier à l'intention de l'inspecteur d'académie pour défendre à Bailleul l'école publique, aux côtés des parents et aux côtés des enseignants. Nous partageons avec vous cet attachement à faire vivre la démocratie localement et à entendre l'ensemble des citoyennes et des citoyens quand ils ou elles s'expriment avec un bulletin de vote ou, comme on a pu le voir sur la photo tout à l'heure, un drapeau à la main lors d'une manifestation qui avait lieu le 31 mars. Cette mobilisation, vous l'avez dit, a porté ses fruits puisque nous avons obtenu le recul de la décision de l'inspecteur d'académie, au moins pour l'école du centre-ville.

Je viens donc à ma question. Vous et votre majorité avez fait le choix, lors du Conseil municipal d'installation du 21 mars, de renoncer à confier la représentation de chacun des hameaux à un conseiller ou à une conseillère déléguée. Ce choix n'a pas manqué d'interroger des habitantes et des habitants des hameaux, fiers de leur spécificité, attachés à une représentation propre à leur hameau. Nous faisons ce soir leur porte-parole. Pourquoi ce choix ? Et comment comptez-vous répondre aux sollicitations des Bailleuloises et des Bailleulois qui vivent dans les hameaux ?

À ce titre-là, vous l'avez évoqué, et on partage votre inquiétude sur la situation du *Steent'je*, notamment sur la situation de l'école Les Petits Cailloux, qui nécessite de la part des élus de répondre aux inquiétudes. L'avenir du hameau passe par la recherche d'une solution pour défendre les services publics municipaux partout sur le territoire, y compris dans les hameaux. Vous pourrez compter sur nous pour participer à la réflexion et pour trouver une solution afin de maintenir l'attractivité et l'activité partout à Bailleul. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Monsieur TALLEU. En fait, on a choisi de ne pas mettre un représentant — je réponds d'abord par rapport au hameau — pour chaque hameau parce que nous pensons que le maire représente tous les hameaux et, s'il le faut, j'irai moi-même dans les hameaux pour représenter chaque hameau. De plus, on a parmi nous donc Sophie ANCELLE, qui habite dans le hameau d'*Outtersteene* et qui est en relation — je dirai — régulière avec les autres représentants des comités des fêtes des hameaux. Et donc on a pensé qu'elle

pouvait aussi porter la parole de la municipalité pour tous les hameaux. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de représentant dans tous les hameaux.

En ce qui concerne les écoles, comme j'ai pu vous le dire, je travaille en toute transparence et j'espère en équipe. Je dis « en équipe » parce que la majorité représente une équipe, mais j'espère bien qu'à terme, la majorité et vous-mêmes, parce que je ne vais pas parler d'opposition, vous ferez partie de la même équipe et que nous pourrons travailler ensemble pour l'intérêt commun des Bailleulois. Parce que si nous représentons 54 % des votes, vous représentez tout le reste et il est aussi important à mes yeux que chaque Bailleulois puisse être représenté de la même façon. C'est pour cela que je vous ai aussi interrogés pour les délégations qu'on pouvait avoir à l'Agglo, pour différentes choses, et je ne manquerai pas de le faire à chaque fois pour que vous puissiez représenter, vous comme nous, tous les Bailleulois. Voilà. Y a-t-il d'autres volontés de prise de parole ? Non ? Je mets donc aux voix la délibération 31. Cette fois-ci, qui vote pour ? Je lève même les deux bras puisque j'ai une procuration. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Votée à l'unanimité. Merci.

Délibération n° 26/032 — Territoire Energie Flandre (TE Flandre) — Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du Territoire d'Énergie Flandre en vigueur depuis le 1er janvier 2025 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal issu des élections de mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que les statuts du Territoire d'Énergie Flandre prévoient que : « Le Territoire d'énergie Flandre est administré par un comité syndical, organe délibérant composé de deux délégués titulaires par commune, élus par les conseils municipaux des communes membres. Dans les mêmes conditions, chaque conseil municipal procède à l'élection de deux suppléants qui siègent avec voix délibérative en cas d'absence des titulaires » ;

Considérant que, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du Territoire d'Énergie Flandre ;

Le Territoire d'Énergie Flandre est un syndicat de communes à la carte regroupant 98 communes de Flandre. Il a été créé afin d'assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité. Aujourd'hui, il a élargi ses domaines d'intervention, notamment en matière de transition énergétique.

Il est doté de sept compétences parmi lesquelles les communes peuvent choisir

d'en déléguer une ou plusieurs :

- Électricité ;
- Gaz ;
- Éclairage public (investissement ou investissement et maintenance) ;
- Communications électroniques (télécommunications et fibre optique) ;
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- Réseaux publics de chaleur ;
- Bornes de recharge GNV et bioGNV.

Chaque commune dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, élus en son sein par le conseil municipal.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal en vigueur, il est proposé de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée pour les nominations et représentations des conseillers municipaux, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Sont candidats en qualité de délégués titulaires :

- Madame Laure DOBIGNY
- Monsieur Frédéric VERTUN

Sont candidats en qualité de délégués suppléants :

- Monsieur Gauthier VANCAYZEELE
- Monsieur Victor NOTTEAU

A l'issue du vote à main levée, ont obtenu :

- Madame Laure DOBIGNY : **33** voix
- Monsieur Frédéric VERTUN : **33** voix
- Monsieur Gauthier VANCAYZEELE : **33** voix
- Monsieur Victor NOTTEAU : **33** voix

Par conséquent, sont élus en qualité de délégués titulaires pour représenter la Commune de Bailleul au Comité Syndical TE Flandre :

- Madame Laure DOBIGNY
- Monsieur Frédéric VERTUN

En qualité de délégués suppléants :

- Monsieur Gauthier VANCAYZEELE
- Monsieur Victor NOTTEAU

Vote :

Pour : 33

Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Alors, je vous propose de passer à la prochaine délibération de désigner nos délégués du syndicat d'énergie TE Flandre. Ce syndicat porte sur des compétences importantes telles que : « l'électricité, le gaz, l'éclairage public, les communications électroniques, les communications et fibres optiques, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, réseaux publics, bornes de recharge GNV, gaz naturel pour les véhicules et bio-GNV ».

Se sont portés candidats, en qualité de délégués titulaires : Laure DOBIGNY et Frédéric VERTUN, et en qualité de délégués suppléants : Victor NOTTEAU et Gauthier VANCAYZEELE. Je vous propose, pour cette délibération, de voter à main levée s'il n'y a pas d'opposition. Non ? Qui vote pour ? À l'unanimité. Félicitations à nos collègues qui porteront la voix de Bailleul dans cette instance.

Délibération n° 26/033 — SIDEN-SIAN — Désignation d'un grand électeur

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-8, L.5212-16 et L. 5711-1 ;

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN ;

Vu la population totale de la Commune connue au 1^{er} janvier 2026 supérieure à 5 000 habitants ;

Vu l'adhésion de la Commune au SIDEN-SIAN avec transfert de compétences :

- Défense extérieure contre l'incendie.

Vu le renouvellement des conseils municipaux en 2026 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité SIDEN-SIAN ;

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la Commune doive procéder à la désignation, pour la compétence « Défense extérieure contre l'incendie », d'un grand électeur, appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de Dunkerque. Ce collège a pour objet d'élire des délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour les nominations ou représentations des conseillers municipaux, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément un mode de scrutin particulier.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

Est candidat :

- Monsieur Yannick CORDONNIER

À l'issue des opérations de vote, est désigné :

- Monsieur Yannick CORDONNIER

Comme grand électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Je vous propose, pour cette délibération numéro 33, de désigner un grand électeur au sein du SIDEN-SIAN. Je vous rappelle que, pour ce syndicat, les représentants au titre des compétences eau potable, assainissement et GEMAPI sont désormais désignés au sein de Cœur de Flandre Agglo. Du point de vue communal, il s'agit de désigner un grand électeur au titre de la compétence défense extérieure contre l'incendie. S'est porté candidat Monsieur Yannick CORDONNIER.

Je vous propose de vous positionner par rapport à cette proposition. Qui vote pour ?
À l'unanimité. Félicitations à Monsieur CORDONNIER pour cette désignation.

Délibération n° 26/034 — Commission communale des impôts directs — **Formation**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission ;

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ces huit commissaires titulaires et leurs huit suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter les 32 personnes suivantes, parmi lesquelles seront nommés les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

LISTES DES CANDIDATS :

GREMBER Jacques
TRACHEZ Sylvie
VERTUN Frédéric
SOWA Benjamin
DUBOIS Gérard
DESPLANQUE Marc
MILLE Antoine
HOUVENAGHEL Marjorie
DUMORTIER Éric
BERNAERT Emmanuel
CAPON Michel
PERROT Laurent
CHIEUX Alexandre
CATRY Antoine
CNOCQUAERT Christophe
TREDEZ Béatrice
HENNION Olivier
SNAET Domitille
FAGOO Nicolas
Jean-Pierre COLAUT
Maxime NOTREDAME
Sophie FAGOO
Catherine BILLIEZ

Yohann BEREHOUC
Celine WALLAERT
Yannick DESCAMPS
Josselin RAUX
Cécile BOURDON LAPAILLE
Jean — Marie BOULINGUIEZ
Frédéric THOREZ
Joel NOTTEAU

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Pour cette délibération, il s'agit de désigner une liste de 32 noms parmi lesquels seront désignés les membres de la commission communale des impôts directs, ou CCID. La CCID est une instance obligatoire dans chaque commune. Elle joue un rôle concret, car elle travaille avec les services fiscaux pour contribuer à la juste évaluation des bases des impôts locaux, notamment les taxes foncières. En pratique, elle apporte une connaissance du terrain pour s'assurer que les situations des biens et des contribuables sont correctement prises en compte. Elle est composée du maire ou de son représentant qui la préside et de 16 membres au total, soit 8 titulaires et 8 suppléants. Ces membres sont des contribuables de la commune proposés par le Conseil municipal puis désignés par l'administration fiscale. Ce soir, il vous est simplement demandé d'autoriser le maire à transmettre une liste de 32 personnes afin de permettre la constitution dans le cadre prévu par la loi.

Je vais vous donner la liste. C'est pareil, nous avons aussi consulté Alain et Arnaud pour savoir si vous aviez des personnes et on a retenu les noms. Donc, je vais vous donner la liste des 32 noms : [...]. Je dois vous dire que cela n'a pas été facile de composer cette liste de 32 noms. Les volontaires ne se sont pas bousculés au portail. Donc on a composé cette liste malgré tout. Y a-t-il des questions ou des souhaits d'intervention par rapport à cela ? Non ? Je sou mets donc cette liste à votre approbation. Qui est pour ? Merci. C'est voté à l'unanimité.

Délibération n° 26/035 — Société Publique Locale Destination Cœur de Flandre — Désignation des représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L.1524-5, R. 1524-2 à R.1524-6 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Destination Cœur de Flandre depuis le 29 août 2024 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal issu des élections de mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que les statuts de la SPL Destination Cœur de Flandre prévoient que : « La Société est administrée par le Conseil d'administration qui se compose de 14 membres. Les collectivités territoriales et leurs groupements détiennent toujours la totalité des sièges d'administrateurs. Tout actionnaire a droit au moins à un représentant titulaire au Conseil d'Administration désigné en son sein par l'organe délibérant de la collectivité. Tout actionnaire peut également désigner un représentant suppléant appelé à remplacer son représentant titulaire en cas de révocation, démission ou décès de ce dernier. » ;

Considérant que, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter la commune au sein de la SPL Destination Cœur de Flandre ;

La SPL a pour objet de promouvoir l'attractivité touristique du territoire, favorisant la connaissance de l'offre et des services afin de contribuer à son développement touristique, ainsi que de concrétiser le projet de la Cité de la bière.

La compétence de la SPL s'étend sur le territoire de ses membres et potentiellement au-delà, pour des actions de promotion du territoire et pour le compte de ses actionnaires.

Dans ce cadre, elle a pour objet :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes ;
- d'assurer la promotion touristique du territoire Cœur de Flandre ;
- d'assurer l'animation, la coordination et l'accompagnement des opérateurs et partenaires touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire et concourant à son développement touristique ;
- de mettre en œuvre la stratégie de développement touristique du territoire par tous moyens, afin de développer sa notoriété, en coordination avec les partenaires ;
- de mettre en œuvre, exploiter et promouvoir des équipements touristiques, confiés par ses actionnaires ;
- de mettre en œuvre, exploiter et promouvoir la Cité de la bière ;
- de commercialiser des prestations de services touristiques, d'accueil, de séjours et activités associées, par tous moyens, notamment dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du Code du tourisme ;
- d'élaborer et de réaliser toute action de communication et de promotion tendant à renforcer l'attractivité du territoire, à destination des entreprises et des particuliers, en favorisant la coopération entre ses actionnaires et la mutualisation de leurs ressources ;

- d'assurer la gestion d'équipements publics, salles de réunions et/ou lieux événementiels, confiés par ses actionnaires, en cohérence avec l'objet ci-dessus ;
- d'assurer la création, la production et la gestion d'événements à caractère culturel, touristique, sportif, économique en cohérence avec l'objet ci-dessus ;
- d'effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles et financières se rapportant à l'objet ci-dessus.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal en vigueur, il est proposé de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée pour les nominations et représentations des conseillers municipaux, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Est candidat en qualité de représentant titulaire :

- Monsieur Gauthier VANCAYZEELE

Est candidat en qualité de représentant suppléant :

- Monsieur Maxime VALLART

A l'issue du vote à main levée, ont obtenu :

- Monsieur Gauthier VANCAYZEELE : **33** voix
- Monsieur Maxime VALLART : **33** voix

Par conséquent, est élu en qualité de représentant titulaire pour représenter la Commune de Bailleul à la SPL Destination Cœur de Flandre :

- Monsieur Gauthier VANCAYZEELE

en qualité de représentant suppléant :

- Monsieur Maxime VALLART

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Alors nous devons désigner nos représentants au sein de la SPL

(Société Publique Locale) Destination Cœur de Flandre. C'est un sujet important pour Bailleul puisque cette SPL porte notamment le projet de la Cité de la Bière, qui est un des projets les plus structurants pour notre commune et pour le territoire. Elle intervient aussi sur l'accueil des visiteurs, la promotion touristique et la coordination des acteurs locaux. Il nous est donc demandé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'administration. L'enjeu est clair : être pleinement représenté et impliqué dans un projet majeur pour l'attractivité et l'avenir de Bailleul.

Sont candidats, en qualité de titulaire : Gauthier VANCAYZEELE, et en qualité de suppléant, Maxime VALLART. Je vous propose, pour cette délibération aussi, de voter à main levée. Qui est pour ? Voté à l'unanimité. Nous comptons sur vous, Gauthier et Maxime, pour porter la voix de Bailleul dans cette instance importante.

Délibération n° 26/036 — Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.333-1 et suivants relatifs aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Considérant la possibilité pour l'autorité territoriale de s'entourer d'un collaborateur de cabinet afin de l'assister dans la conduite de son action politique et dans la mise en œuvre de ses orientations ;

Considérant que le collaborateur de cabinet exerce ses fonctions dans le cadre d'une relation de confiance personnelle et politique avec l'autorité territoriale, distincte de la relation hiérarchique applicable aux agents publics ;

Considérant la nécessité, pour le Maire et l'équipe municipale, de disposer d'un appui direct permettant un accompagnement dans la préparation, la coordination et le suivi des décisions de l'exécutif municipal ;

Considérant que les missions du collaborateur de cabinet portent notamment sur :

- le conseil auprès de l'autorité territoriale ;
- la préparation des décisions de l'exécutif, en lien avec les services municipaux ;
- la coordination et le suivi des dossiers transversaux à dimension politique ou stratégique ;
- la liaison entre l'autorité territoriale, l'administration, les élus et les partenaires extérieurs ;
- la représentation de l'autorité territoriale à sa demande (réunions, événements, déplacements, etc.).

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à créer un emploi de collaborateur de cabinet ;
- **AUTORISER** l'inscription au budget des crédits nécessaires à ce recrutement ;
- **FIXER** ces crédits pour la durée du mandat du Maire.

Conformément à l' article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d' une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l' indice terminal de l' emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité, occupé par le fonctionnaire en activité ce jour ;
- d' autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l' assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l' emploi fonctionnel.

En cas de vacance dans l' emploi fonctionnel, en application des dispositions de l' article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Pour la délibération suivante, je passe la parole à Madame TRACHEZ.

Sylvie TRACHEZ : Merci, monsieur le maire. Pour cette délibération, il vous est proposé d'autoriser la création d'un emploi de collaborateur de cabinet. Je vous rappelle que cette possibilité est offerte aux villes comme Bailleul de moins de 20 000 habitants et que c'est évidemment décidé par rapport aux fonctions d'élus de la majorité.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je vous invite donc à vous prononcer sur cette création. Qui vote pour ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Délibération n° 26/037 — Transition Ecologique — Convention annuelle d'objectifs et de financement avec le Conservatoire Botanique National Hauts-de-France

Pour une meilleure visibilité de son rayonnement et de ses compétences, le Conservatoire botanique national de Bailleul a procédé à un changement de

dénomination depuis le 1er janvier 2026, devenant le Conservatoire botanique national Hauts-de-France (CBNHF). Il demeure une association régie par la loi de 1901, basée à Bailleul, dont la mission est de préserver les espèces végétales et de mieux faire connaître leur fonctionnement au sein des milieux naturels. Acteur majeur de la biodiversité, le CBNHF est l'un des douze conservatoires botaniques nationaux à rayonnement régional.

Composé d'une équipe de scientifiques et de pédagogues, le CBNHF a pour missions :

- d'identifier, analyser et confronter les connaissances relatives à la flore et aux habitats naturels ;
- d'assurer la conservation d'espèces menacées ou en voie d'extinction ;
- d'accompagner les décideurs et les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs politiques et dispositifs d'aménagement du territoire et de conservation du patrimoine naturel végétal ;
- de sensibiliser, former, informer et professionnaliser autour des enjeux de biodiversité et de gestion des habitats naturels.

Depuis 2022, la Ville de Bailleul a souhaité relancer son partenariat avec le Conservatoire botanique par l'élaboration d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la période 2023-2026. Celle-ci a été adoptée en séance du Conseil municipal en date du 13 avril 2023.

Depuis la relance de ce partenariat, le CBNHF s'est engagé dans de multiples actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité à l'échelle communale, tel que :

- l'organisation de conférences et de sorties consacrées à la flore, en collaboration avec la médiathèque municipale ;
- la mise en œuvre d'actions de plantation avec les écoles communales ;
- la participation à des événements tels que les « Journées européennes du patrimoine », les « Rendez-vous aux jardins », ainsi qu'au jury du concours des maisons fleuries ;
- l'accompagnement des services communaux sur divers projets en lien avec les espaces verts et la biodiversité ;
- la participation, en qualité d'expert, à l'étude « Connaître et agir sur la biodiversité communale » menée en 2024-2025.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention financière déclinant les engagements respectifs des parties pour l'année 2026 ;
- **ACCORDER** au Conservatoire Botanique National Hauts-de-France une subvention d'un montant de 8160 euros au titre de l'exercice 2026 comprenant les

activités de conseils et de pédagogie en termes de biodiversité, de développement durable et de sensibilisation au patrimoine ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant, y compris les éventuels avenants à la convention.

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Alors, on va passer à la délibération 26/037. Pour cette dernière délibération, je passe la parole à Madame DOBIGNY.

Laure DOBIGNY : Merci, monsieur le maire. Chers collègues, cette délibération permet de poursuivre le partenariat avec le Conservatoire botanique national Hauts-de-France, donc un acteur reconnu et implanté à Bailleul qui a récemment fait évoluer sa dénomination pour mieux refléter son rayonnement régional. C'est un partenaire important de la ville sur les enjeux de la biodiversité.

Depuis 2023, il accompagne concrètement nos actions auprès des écoles, des habitants et des services municipaux en matière de sensibilisation, de conseil et de préservation du patrimoine naturel. Son expertise est très précieuse pour notre territoire et s'inscrit pleinement dans notre politique environnementale qui constitue, je le rappelle, un axe transversal du projet politique porté par la majorité municipale. Il est donc proposé de renouveler ce soutien pour 2026 avec une subvention de 8 160 euros et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention correspondante. C'est un partenariat utile, concret et qui participe à la fierté de Bailleul et à son rayonnement. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Non. Donc je vous propose de voter pour cette délibération. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Délibération n° 26/038 — Compte rendu des décisions municipales

26/001 — Prestation de suivi hygiène alimentaire des 7 cuisines satellites des sites scolaires

Partenaire : EUROFINIS

Montant : 9074,02 €

26/002 — Prestation de dératisation et désinfection des nuisibles dans les 7 cuisines satellites de portage de repas à domicile

Partenaire : S.E.R.E.L NUISIBLES

Montant : 1392 €

26/003 — Entretien et dégraissage des systèmes d'extraction des 7 cuisines satellites et du local de portage de repas à domicile

Partenaire : HYGIENE PRO SERVICES

Montant : 1308 €

26/004 — Contrat de prestation pour 3 ateliers d'écriture de chansons et une restitution publique par l'association « Et un peu plus de chansons » à la Médiathèque municipale

26/005 — Convention de mise à disposition de la salle Gargantua à la MVAC, 278 rue de Lille, au profit de l'association « Multi Club »

26/006 — Convention de mise à disposition du hangar Cabanon, rue Pré aux Chênes à Bailleul, au profit de l'association « Les Archers Monts de Flandre »

26/007 — Contrat de prestation pour la rencontre et la présentation de l'ouvrage « 100 livres qui changent la vie » par « Mademoisellelit » à la Médiathèque municipale

Partenaire : Mademoisellelit

Montant : 310,47 €

26/008 — Contrat de prestation pour quatre spectacles jeune public par Péroline FLIPPO de la compagnie « Pompon et cotillon » à la Médiathèque municipale

Partenaire : Compagnie Pompon et cotillon

Montant : 680 €

26/009 — Convention de location des salles de sport Legrand-Grube, Lesage et Dumez entre la Commune de Bailleul et le Collège Immaculée Conception, le Collège Maxime Deyts et le Lycée Sainte Marie

26/010 — Contrat de prestation de service avec Sophie DUMONT

Partenaire : Sophie DUMONT

Montant : 150 €

26/011 — Promotion et commercialisation de prestations touristiques d'équipements culturels et patrimoniaux avec la SPL Destination Cœur de Flandre

Partenaire : SPL Destination Cœur de Flandre

Montant : 112,50 €

26/012 — Convention de mise à disposition de la salle du Nid à la MVAC à Bailleul au profit de l'association « Créat'Home »

26/013 — Convention de mise à disposition de la salle des sports Lesage, au complexe sportif Lesage, à Bailleul, au profit de l'association « Basket Club Bailleulois »

26/014 — Formation payante — CNFPT — Préalable à l'armement : environnement juridique spécifique aux manèges des armes

Partenaire : CNFPT

Montant : 150 €

26/015 — Formation payante BAFA — SESSION GENERALE

Partenaire : Léo Lagrange Animation

Montant : 1200 €

26/016 – Formation payante Cinéma – École Nationale Supérieure des métiers de l'image et du son – La FEMIS

Partenaire : FEMIS

Montant : 1160 €

26/017 — Demande de subvention auprès de la CAF du Nord pour la mise en œuvre des accueils de loisirs adolescents — Année 2026

26/018 — Demande d'aide financière auprès de la CAF du Nord dans le cadre du dispositif « Bonus Territoire BAFA » — Année 2026

26/019 — Demande de subvention auprès de la CAF du Nord au titre du Fonds National Parentalité pour le financement du projet d'accompagnement à la parentalité du centre social — Années 2026/2027

26/020 — Contrat de prestation de service avec Les Grains Malicieux

Partenaire : Les Grains Malicieux

Montant : 690 €

26/021 — Contrat de prestation de service avec Monsieur Romain NIEUWJAER, sous le nom commercial de M.A.R.I.N.O

Partenaire : M.A.R.I.N.O

Montant : 900 €

26/022 — Convention de mise à disposition de la salle du Mille Club, complexe Dumez à Bailleul, au profit de l'association « Chorale Mélusine »

26/023 — Convention de mise à disposition de la salle des sports Pasteur et de la salle d'évolution de l'école maternelle Pasteur, au profit de l'association « Gym Vitalité »

26/024 — Formation payante BAFD – Session générale

Partenaire : CEMEA Nord Pas de Calais

Montant : 579 €

26/025 — Formation payante BAFD — Session perfectionnement

Partenaire : CEMEA Nord Pas de Calais

Montant : 388 €

26/026 — Formation payante École de musique — Mixage Audio Numérique

Partenaire : Le 40^{ème} Rugissant — Prestations audiovisuelles et formations spécialisées

Montant : 2100 €

26/027 — Règlement de la SMACL suite au sinistre intervenu le 1^{er} janvier 2023 à Bailleul

26/028 — Règlement de la SMACL suite au sinistre intervenu le 07 septembre 2025 à Bailleul

26/029 — Convention de mise à disposition de locaux à la MVAC au profit de l'association « ENB. Prod »

26/030 — Convention de mise à disposition de la salle du bon accueil, route de la Belle Croix à Outtersteene, au profit de l'association « Bienvenue »

26/031 — Contrat d'utilisation de la base de données bibliographiques ELECTRE

Partenaire : ELECTRE

Montant : 4692 €

26/032 — Demande de subvention auprès de la Préfecture du Nord au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de Ville

26/033 — Demande de subvention auprès de la Préfecture du Nord au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de la rénovation de la couverture de la salle de tennis — Bailleul

26/034 — Convention de mise à disposition du mur d'escalade de la salle Legrand-Grube au complexe Lesage, allée Pierre de Coubertin à Bailleul, au profit de l'association « Bell'escalade »

26/035 — Convention de mise à disposition de la salle évolution de l'école Sévigné, rue Saint Jacques, et du club house de la salle Legrand-Grube, au complexe Lesage, allée Pierre de Couverture à Bailleul, au profit de l'association « Le yoga à Bailleul »

26/036 — Achat de prestations de maintenance des équipements de restauration dans les 7 cuisines satellites

Partenaire : QUIETALIS

Montant : 3720 €

26/037 — Convention de partenariat avec l'ESMD dans le cadre du développement et de la diversification des mises en situation professionnelle sur le territoire

26/038 — Formation payante École de musique — Conditions particulières d'exercice des enseignants artistiques dans les collectivités territoriales

Partenaire : ADIAJ Formation

Montant : 1188 €

26/039 — Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre du Carnaval 2026

Partenaire : Fédération Nationale de Protection Civile

Montant : 7512 € + frais repas

26/040 — Convention de mise à disposition d'une salle de la MVAC, 276 rue de Lille, et d'un local de stockage au hangar Cabanon à Bailleul, au profit de l'association « Le Comité de Jumelage »

26/041 — Convention de mise à disposition de locaux, situés 171 et 195 rue de l'église, à La Crèche Bailleul, au profit de l'association « Club des aînés de La Crèche »

26/042 — Contrat de prestation de service avec Madame Christel AGNERAY, sous le nom commercial de E.I Christel AGNERAY

Partenaire : E.I Christel AGNERAY

Montant : 1500 €

26/043 — Règlement de la SMACL suite au sinistre survenu le 22 novembre 2025 à Bailleul

26/044 — Convention de mise à disposition de la salle évolution de l'école maternelle Pasteur, rue Pasteur à Bailleul, au profit de l'association « Bell'batuc »

26/045 — Convention de mise à disposition d'un chalet et des vestiaires de la maison de l'ancien concierge au complexe Lesage et de locaux à la MVAC à Bailleul, au profit de l'association « Association Pédestre du Ravensberg »

26/046 — Contrat de prestation de service pour cinq ateliers créatifs sur la transition écologique par Sylvia FERAUD de la Commode rouge, à la Médiathèque municipale

Partenaire : La Commode rouge

Montant : 550 €

26/047 — Contrat de prestation de service avec Les Grains Malicieux

Partenaire : Les Grains Malicieux

Montant : 190 €

26/048 — Convention de mise à disposition du club house de la salle Legrand-Grube au complexe Lesage, allée Pierre de Coubertin à Bailleul, au profit de l'association « Sens et vie »

26/049 — Convention de mise à disposition d'une salle de la MVAC, 276 rue de Lille à Bailleul, au profit de l'association « Les Tréteaux dans la nuit »

26/050 — Convention de mise à disposition d'une salle de la MVAC à Bailleul, au profit de l'association « Les petits frères des pauvres »

26/051 — Convention de mise à disposition de la salle de sports Legrand-Grube au complexe Lesage, allée Pierre de Coubertin à Bailleul, au profit de l'association « Festifoot »

M. le Maire : Je vous invite enfin à vous prononcer sur le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire. Ces décisions concernent la période écoulée depuis le mois de janvier. La liste détaillée vous a été transmise avec le dossier du conseil et je suppose que tout le monde a fait une lecture attentive de la liste. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Mesdames, messieurs, nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie donc pour votre présence. Je vous souhaite à toutes et à toute une très belle soirée ainsi qu'aux gens qui nous regardent par le biais de la chaîne YouTube. Et puis je vous dis à très bientôt. Merci beaucoup. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 48.

Voté à l'unanimité en séance le 28 mai 2026,

**Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU**



**Le Maire,
Jacques GREMBER**

